

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FLORIDIENNE CHIMIE S.A.  
ET HÖGANÄS BELGIUM  
REUNION DU 15 MAI 2013**

**Présents:**

**Pour le groupe des riverains:**

COUPE Serge  
VERHAEGHE Bernard, membre du CVz'A

**Pour le groupe des entreprises:**

GUMUSBOGA Ismet, Chef SIPP - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.  
LONNOY Viviane, QSE Manager - HÖGANÄS BELGIUM  
NARDO Ugo, Directeur usine - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.  
RASNEUR Vincent, Directeur Général, HÖGANÄS BELGIUM

**Pour le groupe autorité et administrations:**

CHEVALIER Pierre, Echevin Honoraire, Conseiller communal – Ville d'ATH  
DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH  
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT

**Excusés:**

DELEHOZEE Philippe, membre du CVz'A  
DENIS Jean-Pierre, Premier Echevin - Ville d'ATH  
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W  
RENARD Marc, membre du CVz'A  
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A  
VANCASTER Nathalie  
VLAJCIC Simon, Directeur Général, FLORIDIENNE CHIMIE S.A.

Madame GLAUDE pense que les riverains ont dû être surpris de voir que le point sur le décret sol demandé par Monsieur VERHAEGE ne figurait pas à l'ordre du jour. Ce n'est pas une volonté de vouloir éluder la question, simplement Monsieur PRIMOSIG a essayé d'avoir un représentant du Département Sols et Déchets pour venir faire cette présentation mais personne n'était disponible pour cette réunion. On espère avoir quelqu'un pour la prochaine réunion.

Monsieur VERHAEGE l'espère également car il cite le cas d'un terrain situé à proximité d'une forge qui n'arrive pas à être vendu.

### **1. Point sur le bruit et dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Les deux entreprises ont préparé une présentation power point avec ce qui s'est passé depuis la dernière réunion (Présentations en annexe).

Pour HÖGANÄS, Madame LONNOY présente les derniers projets. Il y a eu l'installation d'un nouveau filtre près de l'entrée principale, là où il y a le parking voiture. Ce filtre est utilisé pour une installation qui est à l'intérieur, un four. On s'est intéressé à l'impact acoustique de ce nouveau filtre, on a fait une modélisation informatique de cet impact sur les riverains et à la limite d'HÖGANÄS. Ce filtre remplace un filtre qui était à l'intérieur et il est plus efficace.

On peut voir aussi sur la présentation des photos de la réalisation du nouveau bâtiment Brazing pour la nouvelle ligne de production dont on avait parlé lors de la dernière réunion. Les machines arrivent et on devrait pouvoir faire les premiers essais dans le courant du mois de juin. On peut aussi voir sur la présentation des photos des machines, on ne voit pas bien ce que c'est car c'est encore emballé mais on n'allait pas les déballer juste pour la photo. Il ne s'agit pas de machines bruyantes, c'est principalement des mélangeurs. C'est comme des pétrins de boulangerie.

D'autre part, il a fallu adapter la puissance électrique, on a donc mis 2 nouvelles cabines à la place de la cabine existante. La petite, c'est pour HÖGANÄS en remplacement de l'existante et la grande, c'est à ORES. Les travaux vont démarrer mi-juin.

Il y a aussi une demande de permis qui est en cours pour des portakabines pour faire des bureaux. Cela ne sera presque pas visible de la rue.

Monsieur VERHAEGE signale qu'il perçoit parfois des odeurs, des odeurs de combustion. Un jour, il y a eu une forte odeur d'acide chlorhydrique.

La nouvelle ligne de production n'engendrera pas d'odeur. D'ailleurs globalement, Monsieur RASNEUR admet qu'HÖGANÄS peut parfois générer du bruit, mais des odeurs, non.

Monsieur VERHAEGE demande pourquoi un jour, on a enlevé de la terre dans le bas du Chemin de Tournai, puis on a ramené de l'autre terre.

Madame LONNOY précise que c'est pour faire le terrassement pour le nouveau bâtiment.

Il y a eu plus ou moins 900 m<sup>3</sup> qu'on a étalé, cela fait plus ou moins 30 cm de haut. Les terres ne proviennent que du chantier et il n'y a pas eu d'amenée d'autres terres. Il est prévu de remettre du gazon par la suite.

Monsieur VERHAEGE est néanmoins inquiet car suite à l'accident de WETTEREN, le représentant de la fédération des pompiers a déclaré que les pompiers n'étaient pas formés pour intervenir en cas d'accident chimique. A cette occasion, le grand public a eu son attention attirée par l'acrylonitrile qui produit du cyanure.

Monsieur GUMUSBOGA signale qu'un exercice commun Floridienne Chimie – SRI d'Ath a été réalisé le 19 avril dans le but de tester, notamment, l'intervention des pompiers dans un bâtiment (nouvelle tour) qu'ils ne connaissaient pas encore.

Monsieur RASNEUR, bien qu'HÖGANÄS ne soit pas concerné par la directive SEVESO et les risques chimiques, précise que lorsqu'il s'agit d'une entreprise seule, on peut effectivement former les pompiers mais lorsqu'il y en a plusieurs, c'est plus difficile. C'est d'ailleurs une demande de l'industrie chimique depuis longtemps d'avoir un corps d'intervention professionnel bien formé. Pour WETTEREN, ce n'était pas un accident dans une entreprise, c'était un accident lors du transport. Quand la matière est dans l'usine, le risque est différent.

Monsieur NARDO ajoute que pour la population riveraine, il y a des plans d'urgence externes qui sont publics, En interne, il y a aussi un plan d'urgence avec des personnes de référence qui ont un rôle bien déterminé.

Enfin pour le transport des matières dangereuses, il s'agit de transports ADR qui doivent répondre à toute une série d'exigences dont les agréments par région, les chauffeurs doivent être formés et ces transports sont contrôlés.

Il y a un doute qui est émis sur la formation des transporteurs venant des pays de l'Est.

Pour la FLORIDIENNE, Monsieur NARDO va expliquer les projets réalisés depuis octobre 2012, le projet en cours de réalisation et deux incidents, un au niveau de l'air et l'autre au niveau de l'eau et enfin un investissement pour réduire le bruit.

Pour la production de chlorure de zinc, on a entrepris une procédure de certification Good Manufacturing Practice afin de pouvoir vendre aussi certains produits pour la fabrication de cosmétiques, pharmaceutiques et aux industries alimentaires. C'est lourd comme procédure, on a eu 3 jours d'audit, tout est contrôlé. On devrait avoir la certification le mois prochain. Pour l'industrie alimentaire, le chlorure de zinc pourra ainsi être utilisé lors de la fabrication de la bière pour l'aider à fermenter. On va aussi repasser les audits de suivi ISO 9000 et ISO 14001.

Le bâtiment L6, là où on fait les solutions de zinc ammoniacal pour la galvanisation, était en très mauvais état, on l'a donc refait complètement et on en a profité pour modifier l'emplacement du filtre des boues de process pour les mettre à l'abri des intempéries, ce qui réduira les émissions.

On avait déjà parlé du confinement du bâtiment cadmium, c'est pratiquement terminé. Cela permettra aux travailleurs d'être totalement protégés. Ils seront équipés de masques sous pression d'air.

On a fermé une partie d'un des accès et les gens sont obligés de passer par un SAS et pour ceux qui sortent, ils devront passer par une douche à air pour éliminer les poussières.

Pour l'audit énergétique, si c'est avec accord de branche, l'étude est subsidiée en grande partie par la Région wallonne. Le but est de dégager des pistes pour améliorer la consommation énergétique.

L'audit est pratiquement terminé. On s'est focalisé sur les pistes où le retour d'investissement est assez rapide. On en a retenu une vingtaine.

En ce qui concerne le problème au niveau des eaux, comme la marche de l'usine n'est plus comme avant, la station d'épuration ne fonctionne plus que par à coups. Lors du renouvellement du permis, on avait demandé à ce que la norme de rejet en azote ammoniacal soit adaptée et on avait introduit un article 65 à cette fin. Mais la Région wallonne a refusé la concentration demandée. On a reçu la visite du D.P.C. qui a constaté qu'on était en dépassement et a dressé procès verbal. On va de nouveau déposer un article 65 pour avoir une charge journalière. On a fait une étude sur toute la Dendre pour voir l'impact de FLORIDIENNE CHIMIE par rapport à l'azote ammoniacal et on a pu voir que l'impact était quasi nul. En attendant, on a fait une sensibilisation du personnel, ce qui a permis de revenir dans la ligne du permis actuel, mais il reste que le débit varie énormément et qu'il est quasi impossible de respecter la future norme qui sera imposée en 2015.

Pour l'air, la section Pilote permet de faire toute une série de sels et de fournir nos clients en petite quantité. Lors d'une campagne de fabrication de carbonate de cadmium, l'opérateur a constaté des traces blanchâtres, il a arrêté la production tout de suite. On a constaté qu'une des manches de filtration était sortie de son encoche, une sur les 105. On a tout vérifié.

Plusieurs mesures ont été prises: arrêt de la production, démontage et vérification des manches (105) avec remplacement préventif lorsqu'il y a doute, nettoyage et réétalonnage de la sonde triboélectrique, nettoyage et vérification de tout le circuit de filtration, placement d'un filtre absolu derrière le filtre de process et d'une seconde sonde triboélectrique en série.

Cela s'est produit fin octobre mais le pic de cadmium n'a été constaté qu'en janvier, on avait 306 ng/Nm<sup>3</sup> sur la sonde près de l'hôpital. A titre de comparaison, une cigarette en contient 1 à 2 microgrammes. On a pris contact avec l'Agence wallonne Air et Climat (AwAC) pour l'informer et le D.P.C. est aussi au courant.

Monsieur VERHAEGE pense qu'il ne faut pas confondre la quantité émise et le seul prélèvement de l'ISSEP.

Monsieur NARDO signale que le prélèvement de l'ISSEP est le seul moyen de voir ce qu'il y a à l'immission.

Enfin, il y a eu quelques investissements pour diminuer le bruit.

Monsieur VERHAEGE a constaté une amélioration.

Monsieur COUPPE n'a rien remarqué de spécial.

Monsieur NARDO ajoute que certaines unités sont à l'arrêt.

Une discussion sur la crise, la diminution de l'activité économique s'en suit. C'est peut-être le résultat de la mondialisation. Il y a aussi toutes les impositions européennes qui font que FLORIDIENNE CHIMIE doit arrêter certaines productions. Il y a aussi toutes les contraintes sociétales et environnementales.